



7577 - La belle-famille s'abstient de commettre un acte blâmable au cours de la cérémonie de mariage

question

Je vais bientôt me marier. La jeune fille et sa famille voudraient organiser une coûteuse cérémonie de mariage accompagnée de manifestations interdites comme la musique, le contact direct des deux sexes, entre autres choses. Comment devrais-je me comporter ? Devrais-je annuler ce mariage et aller chercher une autre fille ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce que la belle-famille veut est sans doute prohibé, donc inacceptable. En effet, il n'est pas permis de faire plaisir aux gens en suscitant la colère d'Allah.

Nous ne vous conseillons pas du tout de démarrer votre vie conjugale par un acte interdit. Car le musulman doit transcender l'acceptation de l'idée que lui-même ou sa famille puisse devenir une marchandise bon marché que regarde n'importe qui alors qu'elle est bien parée !

Nous vous conseillons de faire face à cette situation de la manière suivante :

1/ Leur donner de bons conseils et leur expliquer le jugement de loi religieuse à propos de ce qu'ils projettent de faire et les mettre en garde contre la colère d'Allah, le Puissant et Majestueux et leur indiquer l'interdiction de la musique et de la mixité (contact direct entre hommes et femmes) et qu'il leur est possible d'organiser une réception réussie sans les aspects interdits, et qu'il n'est absolument pas dans leur intérêt, ni ici-bas ni dans l'au-delà d'opposer à la grâce divine qui se manifeste à travers le mariage de leur fille une désobéissance à l'ordre d'Allah qui suscite Sa colère.

2/ Si cette démarche s'avère inefficace, cherchez des gens raisonnables issues aussi bien de sa



famille à elle que de la votre, des gens dont vous pensez du bien et l'espérez de leur part. Peut-être Allah vous apportera-t-Il le soulagement grâce à eux et provoquera l'abandon des actes blâmables par des pressions susceptibles de gêner leurs auteurs.

3/ Si cela reste inefficace, cherchez la médiation d'un homme de science très raisonnable parmi ceux qu'ils estiment et respectent. Peut-être auront-ils honte de lui et qu'il pourra les convaincre du caractère mauvais de leur projet, de sorte qu'ils finissent par l'abandonner.

Si cela n'apporte aucun résultat, vous pouvez les menacer de divorce et de séparation. Peut-être se rendront-ils compte que leur comportement ternira leur image auprès des gens, ce qui les pousserait à abandonner ce qu'Allah a interdit. Peut-être le fait de prolonger le temps séparant la conclusion du mariage de sa célébration pourrait donner un résultat allant dans le sens de la conviction de ces gens-là.

4/ S'ils ne répondent absolument pas à toutes ces démarches, nous vous mettons solennellement en garde contre toute complicité avec ces gens-là. Cependant si la jeune fille est pieuse et jouit d'un bon caractère et n'accepte pas ce que fait sa famille et que vous puissiez tous les deux ne pas assister à la réception en vous retirant dès le commencement de ce qui suscite la colère d'Allah, en déclarant votre désapprobation et votre dénonciation de leur projet blâmable et en quittant ensuite les lieux sous l'effet du souvenir des propos du Très Haut : **Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci: lorsque vous entendez qu' on renie les versets (le Coran) d' Allah et qu' on s' en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu' ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l' Enfer. (Coran, 4 :140) et des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : que celui d'entre vous qui voit un acte blâmable le change...**

Allah est celui auprès de qui on cherche assistance et à qui on se plaint et se confie.

Allah le sait mieux.